

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 088-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.307

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Dunning (Biel/Bienne, PS)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Bühler (Cortébert, UDC)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 6

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Apprenti-e-s francophones dans l'administration cantonale

Le Conseil-exécutif est chargé de donner les directives nécessaires à l'administration cantonale pour que le pourcentage d'apprenti-e-s francophones augmente de manière significative afin d'atteindre, voire de dépasser la proportion de cette population.

Développement

Actuellement, l'administration cantonale est un des principaux employeurs du canton. A ce titre, elle se doit d'être exemplaire en particulier dans son rôle de formatrice d'apprenti-e-s. Avec plus de 600 jeunes en formation, elle accomplit certainement son rôle. Là où le bât blesse, c'est dans le nombre de jeunes francophones, puisque ces derniers ne sont que 33, ce qui représente 5,5 pour cent des apprenants (chiffres de décembre 2014). Cette proportion est assez éloignée du poids réel de la population francophone. L'administration cantonale compte globalement 8 pour cent d'employés francophones. D'après les statistiques publiées sur le site de la Direction des

finances, la langue française était la langue principale de 88 700 résidents permanents de 15 ans et plus en 2012 sur un total de 835 000. Autrement dit, le français est la langue principale de 10,6 pour cent de la population.

En appliquant cette proportion au nombre d'apprenti-e-s, nous pourrions donc avoir 64 jeunes francophones, au lieu des 33 actuels. Il y a donc une réelle marge de progression !

Dans ce contexte, au lieu de chercher à augmenter la part d'apprenants francophones, c'est une place d'apprentissage francophone qui a été supprimée à La Neuveville. A l'heure où le « statu quo+ » alimente les débats dans le Jura bernois et à Bienne, cette « non-reconduction » est pour le moins difficile à comprendre. Il faut également rappeler qu'il est particulièrement difficile pour un francophone de trouver une place d'apprentissage dans le canton de Berne.

C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement d'établir des directives ou tout autre instrument susceptible de soutenir de manière claire l'engagement d'apprenti-e-s francophones dans leurs Directions respectives.

Par ailleurs, alors que la Direction de l'instruction publique veut favoriser le bilinguisme, il est étonnant de constater qu'aucune incitation n'existe pour, par exemple, également former des apprenti-e-s bilingues, ou de favoriser clairement des échanges linguistiques parmi les apprenants.

Dans ce contexte, comment le canton de Berne peut-il demander aux entreprises de faire des efforts en matière de formation duale si lui-même est en situation de sous-représentation des apprenti-e-s francophones dans son administration ?

C'est pourquoi le canton de Berne doit faire les premiers pas à ce sujet et engager des efforts considérables pour rectifier la situation actuelle totalement insatisfaisante. Les apprenti-e-s francophones sont déjà, à Bienne notamment, fortement sous-représenté-e-s dans l'économie privée (7 % dans la santé, 9 % dans la vente, en 2014, pour une population à plus de 40 % francophone). C'est pourquoi le canton devrait, d'une certaine manière, compenser ces lacunes en faisant un effort particulier, afin de contribuer au rééquilibrage de cette proportion. Il en va de la légitimité du canton auprès des acteurs de l'économie privée, de l'équité et de l'égalité des chances entre apprenti-e-s francophones et germanophones et du rôle d'exemple dans la société civile bernoise.

Motivation de l'urgence :

La situation actuelle doit changer au plus vite.